

CAPITALISATION

DOCUMENTATION DE LA MÉTHODE DE CONSEIL PAYSAN À PAYSAN/ PAYSAN RELAIS OU FARMER TO FARMER EN ANGLAIS

Capitalisation menée dans le cadre du projet d' Etude sur
les outils et approches modernes de conseil agricole en
Afrique de l'Ouest et du Centre



AOÛT 2024



Le réseau des services de conseil agricole et rural d'Afrique de l'ouest et du centre (RESCAR-AOC) est une plateforme multi acteurs intervenant dans le conseil agricole et rural en Afrique de l'ouest et du centre. Il est membre du forum africain des services de conseil agricoles (AFAAS) et du forum mondial des services de conseil rural (GFRAS). Créé en 2010, et dont le Secrétariat Exécutif se trouve à Ouagadougou, au Burkina-Faso,

le RESCAR-AOC a pour principal objectif de contribuer à améliorer les conditions de vie des agropasteurs en Afrique et dans le monde.

<https://rescar.org/>



Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF) est une organisation sous-régionale composée des systèmes nationaux de recherche agricole de vingt-trois pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, est chargé de coordonner la mise en œuvre des politiques sous-régionales de recherche agricole telles que définies par les gouvernements.

Créé en 1987 et dont le Secrétariat Exécutif se trouve à Dakar, au Sénégal, le CORAF a pour principal objectif d'améliorer les conditions de vie en Afrique de l'Ouest et du Centre, en favorisant l'augmentation durable de la production et de la productivité agricoles et en promouvant la compétitivité et les marchés.

<https://www.coraf.org/>

La présente fiche a été réalisée dans le cadre de l'étude de cartographie des méthodes et outils innovants de conseil agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette étude a été commanditée par le CORAF (Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles) et réalisée par le RESCAR-AOC (Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre) dans 13 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'objectif global de l'étude était de constituer un répertoire descriptif des méthodes et d'outils innovants de conseil agricole pour la mise à l'échelle des technologies et innovations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Plusieurs personnes au sein du CORAF et du RESCAR-AOC et en dehors de ces structures dans l'ensemble des 13 pays de l'étude ont contribué à la réussite de cette activité. Que l'ensemble de ces personnes soit remercié en ces lignes pour leur contribution.

1 Présentation de la méthode de conseil paysan à paysan

La vulgarisation de paysan à paysan (VPP) se réfère aux approches impliquant les agriculteurs eux-mêmes en tant que conseillers agricoles travaillant avec des organisations de vulgarisation publiques, privées ou des ONG. Ces conseillers agricoles de vulgarisation sont aussi appelés, selon leur rôle et selon qu'ils perçoivent ou non des indemnités, agriculteurs de contact, animateurs ruraux, leaders paysans, agents du savoir communautaire ou paysans formateurs bénévoles. Généralement, ils ne sont pas employés officiellement mais peuvent percevoir des indemnités pour leurs frais. Ces conseillers agricoles sont souvent motivés par l'accès à de nouvelles connaissances et informations, la reconnaissance sociale et l'altruisme.

Les activités effectuées par les paysans formateurs incluent la formation, le conseil, le suivi et l'organisation de réunions, de démonstrations et des journées aux champs. Ils sont recrutés localement et choisis par une organisation de vulgarisation travaillant avec les autorités locales et les communautés d'après leurs connaissances, leur expertise agricole, leur capacité de communiquer, leur fiabilité et leur disponibilité. Ils sont habituellement formés sur des sujets techniques, des méthodes et des approches de vulgarisation, des compétences de facilitation et de communication et reçoivent une formation de suivi, en plus du soutien périodique du personnel de vulgarisation. Les méthodes de paysan à paysan (Farmer-to-Farmer - F2F) sont souvent utilisées conjointement avec d'autres méthodes et approches comme les champs-écoles, les approches basées sur les TIC et les démonstrations pour en augmenter la portée.

2 Brève description des types de bénéficiaires accompagnés avec la méthode de conseil paysan à paysan

La méthode du conseil paysan à paysan est principalement utilisée pour accompagner les exploitations familiales dont la taille moyenne est d'environ 1,5ha. Les bénéficiaires sont des producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs), des jeunes actifs dans la production agricole et des femmes, chefs d'exploitation. Le système de production de ces ménages est principalement un système mixte avec une diversification des espèces végétales et animales. Les principales espèces animales sont les bovins, les ovins, les caprins et la volaille. Les principales cultures produites sont les céréales, les légumineuses, les tubercules et racines, etc.

Plusieurs raisons motivent certains producteurs à devenir producteur relais ou formateur endogène. Il y a principalement : l'accès aux innovations techniques et la possibilité de renforcer leurs propres compétences par des formations et l'échange avec d'autres leaders, (ii) la volonté de partager leurs connaissances et d'aider leurs confrères, (iii) l'acquisition d'un revenu supplémentaire par la réalisation de prestations en complément des actions de conseil et de formation, (iv) la reconnaissance sociale qu'offre le statut de producteur relais.

3 Nécessité et objectif de la méthode de conseil paysan à paysan

La méthode de conseil de paysan à paysan a été nécessaire pour améliorer le ratio conseillers par nombre de producteurs encadrés afin d'avoir un suivi de proximité des producteurs.

Les objectifs visés par l'introduction de la méthode étaient d'augmenter les productions agrosylvopastorales et de soutenir les producteurs pour les rendre capables de gérer leurs

exploitations en développant leurs capacités (apprentissage, acquisition des connaissances).

4 Méthodologie de mise en œuvre de la méthode de conseil paysan à paysan

La mise en œuvre de la méthode de conseil paysan à paysan passe par différentes étapes :

- (i) les relais sont d'abord membre d'un groupement à la base de producteurs
- (ii) ensuite, ils sont identifiés et sélectionnés par leurs pairs à l'échelle des groupements à la base
- (iii) une fois identifiés, ils sont ensuite formés sur des aspects techniques, mais aussi sur l'animation, la pédagogie ou l'utilisation d'outils adaptés à leur fonction.
- (iv) la dotation du petit matériel, tel des kits de vaccination ou des pulvérisateurs, facilitant leurs interventions.
- (v) la réalisation de prestation de service auprès de leurs pairs.

5 Impacts de la méthode de conseil paysan à paysan

Les programmes vulgarisation paysan à paysan (VPP) sont utilisés aux Philippines depuis les années 50 et en Amérique centrale depuis les années 70 (Selener et al., 1997). En Afrique, ces programmes ont connu une croissance exceptionnelle (Simpson et al., 2015) et sont relativement communs.

Le modèle de vulgarisation d'agriculteur à agriculteur s'est avéré un succès au Pérou en Amérique latine (Hellin et al., 2002), en Indonésie dans l'Extrême-Orient (Franzel et al., 2015) et un certain nombre de pays africains (Cameroun, Malawi, Ghana, Kenya) (Franzel et al., 2015). Selon Masangano et Mthinda (2012) près de 78% des organisations de développement au Malawi ont recours à cette approche. Au Cameroun par contre, seulement un tiers des organisations utilisent cette approche et ce dans sept régions (Tsafack et al., 2014). Toutefois, même si ces programmes sont répandus, les ressources pédagogiques sur l'utilisation de l'approche de même que les analyses et les comparaisons des programmes de VPP sont rares (Franzel et al., 2015).

La méthode de vulgarisation paysan à paysan (VPP) favorise l'adoption des technologies à diffuser, améliore la productivité et la rentabilité des principaux agriculteurs (Yuko et al., 2018). Ces auteurs ont démontré dans leur étude production rizicole en Tanzanie que la méthode VPP permettait aux producteurs d'améliorer leur rendement en riz paddy de 3,1 tonnes par hectare à 5,3 tonnes.

En terme financier, les paysans relais offrent un conseil à moindre coût : le travail en proximité limite les déplacements et il n'y a pas de rémunération versée. Seule une indemnité pour les déplacements effectués, ou pour compenser l'absence sur leur exploitation, leur est parfois versée ; elle est limitée pour éviter que le paysan relais privilégie les interventions chez d'autres paysans au détriment de sa propre exploitation. Au delà de ces indemnités, le coût du dispositif inclut le matériel fourni aux paysans relais, et les frais de formation et d'accompagnement. Selon les dispositifs, ces coûts peuvent être en partie financés par une OP faitière, mais ce qui rend original cette forme de conseil, c'est la prise en charge par le paysan relais lui-même ou par son groupement de base (prise en charge des frais de déplacement et des repas définie au cas par cas dans les règlements intérieurs des groupements locaux). Une prise en charge rendue possible par un coût faible du service.

Les producteurs relais sont utilisés dans la mise en œuvre d'autres méthodes de conseil agricole dont le conseil à l'exploitation agricole, les champs écoles des producteurs, les démonstrations, etc. A cet effet, les résultats de l'étude de Tchegnon et al. (2022), au Bénin sur l'efficacité de l'utilisation des producteurs relais dans la mise en œuvre du conseil à l'exploitation familiale (CEF), ont montré que les adhérents ont connu une amélioration significative des capacités de planification de leurs activités (85%), de gestion de trésorerie (87%), de gestion de stock de production (89%), de gestion de la main d'œuvre (70%), et dans la définition d'un projet de développement de leur exploitation (95%). Les résultats ont également montré une réduction des contraintes techniques des principales cultures (68%), une augmentation des rendements (76%). Par ailleurs une augmentation des revenus (91%) et une amélioration de la sécurité alimentaire (73%) ont été constatées.

6 Technologies et innovations promues à travers la méthode de conseil paysan à paysan

Plusieurs technologies et innovations ont été promues à travers la méthode de conseil paysan à paysan. On peut citer à cet effet selon les résultats des entretiens de documentation : le compostage, la microdose, la fabrication et l'utilisation des bios-pesticides, la régénération naturelle assistée, le zaï, les blocs multi nutritionnels densifiés, les pierres à lécher, les itinéraires techniques des cultures, etc.

7 Coûts moyens de mise en œuvre de la méthode de conseil paysan à paysan

Les coûts de mise en œuvre peuvent inclure des coûts de formation, l'équipement des conseillers agricoles (moto/ bicyclette ou des coûts de transport, des vêtements, de la papeterie, des téléphones portables et du temps d'antenne) et des coûts de supervision et de soutien (Franzel et al., 2015 ; David et Cofini, 2019). Aussi, Les paysans formateurs ont souvent des attentes élevées en termes de rémunérations financières et non financières (David et Cofini, 2019). Kiptot et al. (2012) ont montré à travers leur étude réalisée au Kenya pour un projet laitier que les coût investis pour la formation et le soutien des conseillers agricoles était d'environ 160 USD/an. Wellard et al. (2013) ont estimé les coûts de mise en œuvre du VPP à 400 \$ US par paysan formateur sur quatre ans.

8 Atouts et limites de la méthode de conseil paysan à paysan

Lors de la documentation des études de cas, les organisations de conseil et les producteurs ont souligné certaines atouts et limites de la méthode de conseil paysan à paysan.

Atouts	Limites
•Facilitation de l'adoption des technologies : La confiance entre les participants favorise l'acceptation et la mise en œuvre des innovations agricoles. •Apprentissage et partage d'expériences en continu : Même en l'absence de conseillers agricoles, les agriculteurs échangent et apprennent les uns des autres. •Renforcement des liens communautaires : La méthode encourage la collaboration et l'entraide au sein des communautés rurales. •Faible coût du dispositif : Les paysans relais ne perçoivent pas de rémunération fixe, ce qui réduit les charges financières. •Crédibilité et proximité : En partageant la même réalité que les autres producteurs, les paysans relais sont plus écoutés et ont un fort pouvoir de persuasion. •Résilience et continuité : Contrairement aux techniciens, dont la présence dépend des financements, les paysans relais restent actifs sur le terrain en toute circonstance.	•Documentation insuffisante des résultats : Peu de données sont disponibles pour évaluer précisément l'impact de la méthode. •Faible prise en compte du genre : Les femmes sont rarement choisies comme paysannes relais, ce qui limite leur participation active. •Suivi chronophage : Le paysan relais a besoin d'un accompagnement régulier avant d'atteindre une autonomie complète. •Défi de la rémunération : La prise en charge durable du paysan relais reste un enjeu, car son financement repose souvent sur les producteurs eux-mêmes.

9 Conditions préalables au succès et le rôle des différents acteurs au succès de la méthode de conseil paysan à paysan

Selon Fert (2019), la mise en œuvre d'un dispositif de paysans relais nécessite de :

- Respecter le principe de subsidiarité, et donc l'affiliation des paysans relais à leur OP / groupement de base, notamment, pour ce qui s'agit de la prise en charge ou des conditions de portage ;
- Ne pas rémunérer les paysans relais comme des salariés, mais indemniser le service rendu (via notamment les marges sur la vente des produits, des semences) ;
- Accompagner les paysans relais dans leur fonction, que ce soit par des conseillers, l'Etat ou d'autres acteurs (formation, accès aux informations) ;
- Favoriser les échanges entre paysans relais sur des thématiques précises, pour éviter l'isolement et l'ouvrir à d'autres contextes.

Les leçons et les messages clés que l'on peut tirer de l'expérience de la méthode paysan à paysan pour guider les politiques publiques et les organismes de conseil agricole dans l'utilisation judicieuse de la méthode sont que la méthode permet de trouver des solutions adaptées aux besoins de l'exploitation et qu'elle exige le déploiement des ressources humaines importantes.

Bibliographie

David S., et Cofini, F., 2019. Un guide d'aide à la décision entre les diverses méthodes du conseil agricole. Rome. FAO. 64 p

Fert, 2019. Les paysans relais, des acteurs clés pour des systèmes de conseil plus pérennes au plus près des agriculteurs. 23p

Franzel S., Degrande A., Kiptot E., Kirui J., Kugonza J., Preissing J., et Simpson B., 2015. La vulgarisation de paysan à paysan. NOTE DU GFRAS SUR LES BONNES PRATIQUES DE SERVICES DE VULGARISATION ET DE CONSEIL RURAL, 4p.

Hellin J., Rodriguez D., et Coello J., 2002. Measuring the livelihood impact of farmer-to-farmer extension services in the Andes. Intermediate Technology Development Group. Bourton Hall, Bourton-on-Dunsmore, Warwickshire, CV23 9QZ

Kiptot E., Franzel S. et Kirui J., 2012. Volunteer farmer-trainers: improving smallholder farmers' access to information for a stronger dairy sector. Policy Brief No. 13. Nairobi : Centre mondial d'agroforesterie. Disponible sur : <http://www.worldagroforestry.org/downloads/publications/PDFS/PB12236.PDF>

Masangano C., et Mthinda C., 2012. Pluralistic extension system in Malawi. IFPRI Discussion Paper 01171. Washington, D.C. : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Disponible sur : <http://www.ifpri.org/publication/pluralistic-extension-system-malawi>

Philippe TCHEGNON, Ismail M. MOUMOUNI, Mohamed N. BACO, Jacob A. YABI, Simplicie D. VODOUHE, 2022. Efficacité de l'utilisation des animateurs relais dans la mise en œuvre du conseil à l'exploitation familiale au Bénin. 14p

Selener D., Chenier J., et Zelaya R., 1997. Farmer to farmer extension : lessons from the field. New York : International Institute for Rural Reconstruction.

Simpson B., Franzel S., Degrande A., Kundhlande G., et Tsafack S., 2015. Farmer to farmer extension : issues in planning and implementation. MEAS Technical Note. Urbana, IL : Modernizing Extension and Advisory Services, USAID.

Ssemakula E., et Mutimba J. K., 2011. Effectiveness of the farmer-to-farmer extension model in increasing technology uptake in Masaka and Tororo Districts of Uganda. [South African Journal of Agricultural Extension](#), On-line version ISSN°2413-3221 Print version ISSN 0301-603X

Tsafack S., Degrande A., Franzel S., et Simpson B., 2014. Farmer-to-farmer extension in Cameroon : a survey of extension organisations. ICRAF Working Paper No. 182. Nairobi : Centre mondial d'agroforesterie.

Wellard K., Rafanomezana J., Mnyirenda M., Okotel M., et Subbey V., 2013. A review of community extension approaches to innovation for improved livelihoods in Ghana, Uganda and Malawi. The Journal of Agricultural Education and Extension, 19 (1) : 21-35.

Yuko N., Takuji W. T., Takeshi A., Valerien O. P., 2018. Is farmer-to-farmer extension effective ? The impact of training on technology adoption and rice farming productivity in Tanzania. World Development, Volume 105, May 2018, Pages 336-351. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.12.013>



Nous remercions toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cette liste. Nous espérons qu'elle sera utile au plus grand nombre.

Réseau des Services de Conseil Agricole et rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre

Tél: 25 40 56 86 / 05 89 57 57
E-mail: contact@rescar.org

Site web: www.rescar.org
BP: 01 BP 6630 Ouagadougou 01 Burkina-Faso

Comité de coordination de l'étude

M. OUATTARA Malamine
Dr Patrice DJAMEN
Mme Gifty GUIELLA/NARH

M. Calixte MBENG
Pr Olatunji Johnson
Pr Ismaïl MOUMOUNI